

SOMMAIRE

- Article 1 - Champ d'application
- Article 2 - Portée des Conditions générales d'utilisation
- Article 3 - Domaine de coopération
- Article 4 - Commande
- Article 5 - Modalité de fourniture du service
- Article 6 - Tarif
- Article 7 - Condition de règlement
- Article 8 - Mode de paiement
- Article 9 - Responsabilité du prestataire et garantie
- Article 10 - Litige
- Article 11 - Langue du contrat – Droit applicable
- Article 12 - Acceptation du client
- Article 13 - Objectif
- Article 14 - Activité et projet commun
- Article 15 - Échange d'informations et de documents
- Article 16 - Droit de propriété intellectuelle
- Article 17 - Point de contact
- Article 18 - Déclaration publique
- Article 19 - Information juridique
- Article 20 - Loi applicable et règlement d'un différend
- Article 21 - Notification
- Article 22 - Disposition
- Article 23 - Accord de confidentialité
- Article 24 - Définition d'une donnée confidentielle
- Article 25 - Représentant
- Article 26 - Protection contractuelle
- Article 27 - Obligation de confidentialité et utilisation de l'information confidentielle des parties
- Article 28 - Restitution d'une information confidentielle
- Article 29 - Confidentialité d'une négociation
- Article 30 - Renonciation d'adhésion
- Article 31 - Divisibilité

CONDITIONS GENERALES DE VENTE & CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Article 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. En ce sens, l'acheteur est réputé les accepter sans réserve. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Maeum fournit aux clients professionnels, qui lui en font la demande, via le site Internet du prestataire, par contact direct ou via un support papier, les services suivants : Hébergement de site Internet, archivage des documents informatiques, gestionnaire de contenus d'entreprise, traitement des données numériques et autres.

Elles ne concernent que les achats effectués par les acheteurs qui se situent, au sein de l'Union Européenne. Les achats sont livrés exclusivement sur l'un des territoires de l'Union Européenne.

Il convient de le signaler si une intervention est à effectuer hors de France, afin d'obtenir un devis spécifique. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les services rendus par le prestataire, auprès des clients de même catégorie et à l'ensemble des clauses pouvant figurer sur les documents du client, notamment ses Conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions générales de vente sont systématiquement communiquées à tout client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du prestataire. Elles sont également communiquées à tout client, préalablement à la conclusion d'une convention unique, visée à l'article L-441-7 du Code de commerce, dans les délais légaux.

Toute commande de services implique, de la part du client, l'acceptation des présentes Conditions générales de vente et des Conditions générales d'utilisation du prestataire. Les renseignements figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs du prestataire sont donnés à titre indicatif et sont révisables à tout moment. Le prestataire est en droit d'y apporter toute modification qui lui paraîtra utile.

En cas de durée de validité des Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation :

- Elles demeureront elles-mêmes en vigueur, jusqu'à la fin de chaque exercice de la société du prestataire.

En cas de Conditions générales de vente particulières :

- Le prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes Conditions générales de vente, en fonction des négociations menées avec le client, par l'action de conditions de vente particulières et conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de Conditions générales de vente différenciées :

- Les présentes Conditions générales de vente sont communiquées, à tout acheteur qui en fait la demande, afin de lui permettre de passer une commande;

- Le prestataire peut, en outre, être amené à établir des Conditions générales de vente catégorielles, dérogatoires aux présentes Conditions générales de vente, en fonction du type de clients considéré, déterminé, à partir de critères objectifs.

Article 2 - Portée des Conditions générales d'utilisation

Les présentes Conditions générales d'utilisation fixent le cadre de la coopération entre les parties, déterminent les conditions et les modalités de

l'action que ceux-ci mèneront ensemble pour atteindre leur collaboration commerciale. Elles définissent les domaines de coopération, ainsi que les arrangements institutionnels régissant cette coopération.

Les présentes Conditions générales d'utilisation expriment, dans leur intégrité, l'accord intervenu entre les parties en la matière et remplacent toutes les communications orales et documents écrits antérieurs.

Article 3 - Domaine de coopération

Conformément à leurs programmes professionnels et aux dispositions des présentes Conditions générales d'utilisation, les parties s'engagent à mener des initiatives communes.

Ces dernières dans les domaines de coopération d'intérêt commun et plus précisément celles énumérées à l'article 14 « Activité et projet commun » de ces Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation devront être appliquées, dans un contexte commercial délimité.

Article 4 - Commande

4-1. Procédé d'achat

L'acheteur devra accepter les présentes Conditions générales de vente, pour que la commande soit validée.

L'enregistrement d'une commande par le prestataire est réalisé lorsque le client a accepté les présentes Conditions générales de vente, Conditions générales d'utilisation et qu'il a lui-même validé sa commande.

Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions générales de vente et constitue une preuve du contrat de vente.

La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par voie électronique.

Les données enregistrées dans le système informatique du prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le client.

Toute commande vaut acceptation des prix et descriptions des produits disponibles à la vente. Toute contestation sur ce point interviendra dans le cadre d'un échange et des garanties ci-dessous.

Si une commande ne peut être honorée ou qu'à partir d'un certain nombre de services :

- Dans certains cas, notamment à défaut de paiement, d'adresse erronée ou d'un autre problème sur le compte de l'acheteur, le vendeur se réserve le droit de bloquer la commande de l'acheteur, jusqu'à la résolution du problème.

4-2. Modification de commande

Les éventuelles modifications demandées par le client, pour sa commande ne seront prises en compte,

dans la limite des possibilités du prestataire. Elles devront être notifiées par écrit, 48 heures, au moins, avant la date prévue pour la fourniture commandée de services.

En cas d'indisponibilité d'un produit commandé, cela entraînera instantanément, l'annulation de la commande de ce produit et son remboursement sera effectué, le reste de la commande demeurant ferme et définitif.

4-3. Droit de rétractation

L'acheteur portant le titre de particulier dispose d'un délai de quatorze (14) jours, pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, après un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision.

L'acheteur étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation.

4-4. Annulation de commande

L'annulation de la commande et son remboursement seront alors effectués.

Les informations contractuelles feront l'objet d'une confirmation par voie électronique ou au plus tard à la date fixée, sur le lieu de l'intervention.

4-5. Suivi de commande

L'acheteur doit appeler le 0689055943 pour toute question relative, au suivi d'une commande.

Article 5 - Modalité de fourniture du service

Le service demandé par le client sera fourni dans un délai maximum de 48 heures, à compter de la réception d'une date d'intervention.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le prestataire ne peut voir sa responsabilité être engagée à l'égard du client, en cas de retard dans la fourniture des services n'excédant pas 72 heures.

En cas de retard supérieur à 72 heures, le client pourra demander la résolution de la vente.

La responsabilité du prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard, de suspension de la fourniture de la prestation imputable au client ou en cas de force majeure. Les services seront fournis par la société Maeum située 26 rue du Commandant Reibel 67000 Strasbourg.

Sauf dans ces deux cas ou lors des périodes de fermeture clairement annoncées par le prestataire, les délais de mise en place seront, dans la limite des stocks disponibles.

En conséquence, aucune demande d'indemnisation ne pourra avoir lieu d'être pour l'acheteur.

En cas d'indisponibilité du produit commandé, l'acheteur en sera informé au plus tôt, il aura la

possibilité d'annuler sa commande et il sera remboursé.

En cas de modification de la localisation qui concerne la fourniture d'un service :

- La fourniture du service pourra être effectuée en tout autre lieu, dans une zone de déplacement restreinte à la taille du département du prestataire, avec un délai d'information du changement de quatre heures (04H), avant le rendez-vous fixé.

À défaut de réserves ou de réclamations expressément émises par le client, lors de la réception des services, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

En cas de demande particulière du client, concernant les conditions de fourniture des services, dûment acceptées par le prestataire, les coûts liés feront l'objet d'une facturation complémentaire spécifique de l'intervention.

Article 6 - Tarif

Les prestations de services sont fournies aux tarifs du prestataire en vigueur, au jour de la passation de la commande, selon le barème du prestataire ou le devis qui a été préalablement établi par le prestataire.

Les tarifs s'entendent hors taxes (« HT ») et nets (« NET »).

Une facture est établie par le prestataire et elle est remise au client lors de chaque fourniture de service.

En cas de remise et ristourne quantitative :

- Le client pourra bénéficier de réductions de prix, remises et ristournes, en fonction du nombre en une seule fois et un seul lieu, de la fréquence du service commandé ou de la régularité de ses commandes, dans les modalités décrites aux tarifs du prestataire.

Article 7 - Condition de règlement

7-1. Délais de règlement

En cas de paiement au comptant à la fourniture du service :

- Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la fourniture du service commandé, comme dans les conditions de l'article 5 ci-dessus et comme il est indiqué sur la facture remise au client.

Le prix est payable en totalité et en un seul versement dans un délai de 20 jours, à compter de la fourniture des services commandés, telle en définition dans les présentes Conditions générales de vente.

L'arrêté en un accord entre le client et le prestataire, lors de la négociation commerciale est décompté comme sur la facture, qui est remise au client par le prestataire, en ces termes : « La modalité de

décompte du délai pour le règlement est de 20 jours, après réception de ce document. ».

En l'absence d'escompte :

- Aucun escompte ne sera pratiqué par le prestataire pour paiement, avant la date figurant sur la facture.

7-2. Pénalité de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client, au-delà du délai fixé ci-dessus et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, une pénalité de retard d'une valeur de 40€, sur ladite facture sera automatiquement et de plein droit à devoir au prestataire, sans aucune formalité, ni préalable mise en demeure.

Si le retard de paiement entraîne une demeure de plein droit :

- La totalité des sommes seront à valoir au prestataire par le client, sans préjudice de toute autre action, que le prestataire sera en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le prestataire se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture du service commandé par le client, de suspendre l'exécution de ses obligations, de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

7-3. Absence de compensation

Sauf accord volontaire, préalable, écrit du prestataire, à condition que les créances et dettes réciproques réelles, exigibles, aucune compensation ne pouvant être valablement à effectuer par le client entre d'éventuelles pénibilités, pour retard dans la fourniture des services commandés ou non-conformités à la commande, d'une part et les sommes par le client au prestataire au titre de l'achat, desdits services d'autre part.

7-4. Preuve de transaction

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du vendeur dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

L'archivage des factures doit être effectué sur un support fiable et durable se pouvant être produit à titre de preuve, devant qui de droit.

Article 8 - Mode de paiement

8-1. Règlement d'une intervention

Il s'agit d'une commande avec obligation de paiement, ce qui signifie que la passation de la commande implique un règlement de l'acheteur. Le

règlement de la commande se fait, soit par chèque ou par virement bancaire.

Le vendeur se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute délivrance en cas de refus d'autorisation de paiement, de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement. Le vendeur se réserve notamment le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un acheteur qui ne fournit pas le paiement dans sa totalité, celui d'une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement est en cours d'administration.

Le vendeur a mis en place une procédure de vérification des commandes qui est destinée à assurer qu'aucune personne a utilisée, les coordonnées bancaires d'une autre personne à son insu. Dans le cadre de cette vérification, il est demandé à l'acheteur d'adresser par mail, au vendeur, une copie d'une pièce d'identité, ainsi qu'un justificatif de domicile. La commande est validée, qu'après réception et vérification par le vendeur des pièces envoyées.

8-2. Signature électronique

La fourniture en ligne des coordonnées bancaires de l'acheteur et la validation finale de la commande vaudront une forme de preuve de l'accord de l'acheteur. Soit :

- L'exigibilité des sommes dues au titre du bon de commande;

- La signature et acceptation immédiate de toutes les opérations effectuées.

En cas d'utilisation frauduleuse de coordonnées bancaires ou dès le constat de cette utilisation, contactez la société à l'adresse suivante :

- contact@maeum-numerique.fr.

8-3. Durée du paiement

Selon le type de collaboration commerciale validée par l'acheteur, le prix est payable en totalité, en un seul versement.

8-4. Modalité de mise à disposition

La livraison est authentifiée comme valide, qu'après l'acceptation des tarifs du prestataire ou qu'après le versement de l'acompte au prestataire. Elle est fournie instantanément pour une commande sur Internet et selon le service commandé.

Les produits commandés sont livrés, comme il est stipulé dans l'article 5 « Modalité de fourniture du service » ou selon les étapes de commande Internet décrites dans le point 4-1 de l'article 4 « Commande », si l'offre est achetée sur le site Internet de la société.

Article 9 - Responsabilité du prestataire et garantie

9-1. Transparence des parties

Le prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le client, contre tout défaut de conformité des services et tout vice caché provenant d'un défaut de conception ou de fourniture desdits services, à l'exclusion de toute négligence ou faute du client.

La responsabilité du prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature étant. Le client ayant droit devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le prestataire par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 24 heures, à compter de leur découverte.

Le prestataire rectifie ou fait rectifier à ses frais exclusifs et agréer par le client, les services jugés défectueux. En tout état de cause, au cas où la responsabilité du prestataire serait retenue, la garantie du prestataire serait au montant net payé par le client, pour la fourniture des services.

9-2. Information sur un produit

Les produits régis par la société sont ceux qui figurent sur le site Internet. Ce sont également les produits indiqués comme vendus et les produits expédiés par le prestataire. Ils sont décrits et présentés avec la plus grande exactitude possible. Leurs photographies ne sont pas contractuelles.

9-3. Prix

Le vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, mais il s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués, au moment de la commande sous réserve de disponibilité, à cette date.

Les prix tiennent compte de la TVA applicable, au jour de la commande et tout changement du taux applicable au TVA est répercuté, sur le prix des services proposés.

Le paiement de la totalité du prix est à réaliser, dès la remise de la facture au client. Si une ou plusieurs taxes et contributions, notamment environnementales, venaient à être créées ou modifiées, en hausse comme en baisse, ce changement pourrait être répercuté sur le prix de vente des produits.

9-4. Erreur de mise à disposition

L'acheteur devra formuler auprès du vendeur le jour même de la livraison ou avant sept jours ouvrés suivant la livraison, toute réclamation d'erreur de produits ou de non-conformité des biens en qualité par rapport aux indications figurant sur la facture. Toute réclamation formulée au-delà de ce délai sera rejetée.

La réclamation pourra être faite à l'adresse suivante :

- contact@maeum-numerique.fr.

Chaque réclamation qui ne sera pas effectuée dans les règles définies dans ces Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation, dans les délais impartis ne pourra être prise en compte et

dégagera le vendeur de toute responsabilité, vis-à-vis de l'acheteur. Dès réception de la réclamation pour une commande sur Internet, le vendeur effectuera l'échange du ou des produits concernés et il communiquera à l'acheteur la modification par e-mail. En cas d'erreur, tout service à échanger ou à rembourser sera supprimé, par notre service de maintenance.

Article 10 - Litige

10-1. Force majeure

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension immédiate. La partie qui invoque les circonstances visées, celles énumérées ci-dessous et dans l'article doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance.

Ils seront considérés comme cas de force majeure tout fait et circonstance extérieure aux parties, imprévisibles, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus, par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : Le blocage des moyens d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et elles conviendront des conditions dans lesquelles, l'exécution du contrat sera poursuivie.

Si le cas de force majeure a une durée supérieure à 48 heures, les présentes conditions peuvent être résiliées, par la partie lésée et la commande à annuler par les modalités du point 4-4, à l'article 4 « Commande ».

10-2. Non-validation juridique partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation sont tenues pour non-valides et déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente. Dans ce dernier cas, les stipulations garderont toute leur force et leur portée, à l'exception des morceaux obsolètes.

10-3. Non-renonciation

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement, par l'autre partie à l'une des obligations, quelconque visée dans les présentes Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation ne saurait être interprétée, pendant le temps de la vente qui lie les parties, comme une renonciation à l'obligation en cause.

Article 11 - Langue du contrat – Droit applicable

11-1. Titre

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un des quelconques titres figurant en tête des clauses et l'une des quelconques clauses, les titres seront déclarés inexistantes. Cette condition sera seulement valide, lorsqu'un accord d'un contrat de vente, entre les parties sera à acter.

11-2. Loi applicable

Les présentes Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation sont soumises à l'application du droit français. Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui peut naître de l'interprétation ou de l'exécution du contrat. Si elles n'y parviennent pas, les parties soumettent le litige au tribunal d'instance (TI) de Strasbourg.

Article 12 - Acceptation du client

Les présentes Conditions générales de vente sont expressément agréées par le client qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance. De ce fait, il renonce à se prévaloir de tous documents contradictoires et notamment ses propres Conditions générales d'achat qui sont inopposables au prestataire, même s'il en a connaissance.

Article 13 - Objectif

Les parties conviennent de coopérer étroitement et de se consulter sur les questions d'intérêt professionnel, afin d'atteindre leurs objectifs communs. Dans le cadre de leurs activités conjointes, les parties conviennent de coopérer de bonne foi et de mener, conformément aux dispositions des présents articles, à bien leurs objectifs.

Article 14 - Activité et projet commun

Les parties négocient de bonne foi les dispositions de tout accord ultérieur, éventuellement nécessaires pour mettre en œuvre leur collaboration au niveau des projets. Ces accords sont normalement conclus sous la forme d'échanges de lettres papiers, courriers électroniques indiquant les prestations qui sont à exécuter par Maeum et pour la partie liée dans le cadre du projet, y compris l'aspect financier que la partie doit fournir à Maeum. Ils sont soumis aux règlements, règles, instructions, directives et procédures en vigueur au Code de commerce. Les parties peuvent constituer des groupes de représentants composés de chacune d'entre elles, pour surveiller l'élaboration et la réalisation du projet commercial.

Article 15 - Échange d'informations et de documents

Les parties sont convenues d'échanger des informations et des documents pertinents, sous réserve de toute restriction ou de tout arrangement que l'une des parties peut juger nécessaire, pour protéger le caractère de vente.

Article 16 - Droit de propriété intellectuelle

Le prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes qui sont réalisés, en vue de la fourniture des services au client. Le client s'interdit toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Article 17 - Point de contact

Maeum désigne un coordonnateur général de programme chargé de coordonner l'ensemble de la communication et la mise en œuvre des Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation.

Afin de faciliter la mise en œuvre courante des présentes Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation, des contacts sont établis entre les représentants des parties.

L'acheteur désigne un point de contact chargé de coordonner l'ensemble de la communication, la mise en œuvre des Conditions générales de vente et des Conditions générales d'utilisation.

Article 18 - Déclaration publique

Sous réserve de l'interdiction énoncée ci-dessous au paragraphe 2 de l'article 19, l'une ou l'autre des parties peut publier des communiqués de presse ou faire des déclarations publiques concernant les Conditions générales de vente ou Conditions générales d'utilisation.

Toutefois, avant de publier tout communiqué de presse, l'utilisateur doit en soumettre le texte à Maeum pour examen et approbation.

Article 19 - Information juridique

- Utilisation du nom ou de l'emblème de Maeum, ainsi que des organismes affiliés : L'utilisateur et ses filiales n'utilisent en aucune manière le nom, l'emblème ou toute abréviation du nom de Maeum et des organismes affiliés dans le cadre de leurs activités, sans l'autorisation expresse écrite préalable de Maeum.

L'acheteur respecte les lois du pays dans lequel il traite.

Elles ne permettent à aucun intervenant de Maeum de tirer un avantage direct ou indirect des présentes Conditions générales de vente, Conditions générales

d'utilisation et de tout accord ultérieur entre les parties.

L'acheteur respecte le statut de Maeum en tant que prestataire de services.

Aucune disposition des présentes Conditions générales de vente, Conditions générales d'utilisation ou disposition connexe n'est considérée comme une renonciation, expresse ou implicite à l'un quelconque des privilèges de Maeum.

L'acheteur met hors de cause, il défend et il indemnise Maeum au cas où celle-ci est visée par des poursuites ou des réclamations dues à des actes ou à des omissions de l'acheteur, de ses représentants ou de ses employés. Si elle s'était vue également imposer des obligations résultant de tout différend touchant, à la propriété intellectuelle ou de tout autre différend né dans le cadre des présentes Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation.

Article 20 - Loi applicable et règlement d'un différend

Les présentes Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation sont interprétées conformément aux principes généraux du droit, le recours à un seul système juridique national, quel qu'il est étant exclu. En cas de différend, désaccord, réclamation imputable, lié aux présentes Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation ou à tout accord conclu conformément à celui-ci, l'utilisateur fait tout son possible pour régler rapidement ce différend, par la négociation directe.

Tout différend qui n'est pas réglé dans un délai de vingt (20) jours à compter, de la date à laquelle une partie est informé par l'autre partie, de la nature de ce différend et des mesures à prendre, pour y remédier est résolu dans le cadre de consultations, entre les directeurs exécutifs des parties ou leurs représentants dûment autorisés. Si le différend ne peut pas être réglé à l'amiable dans le cadre de consultations, il est réglé par arbitrage. L'arbitrage est mené selon des modalités à convenir entre les parties ou en l'absence d'accord, conformément au règlement établi par le Code de commerce. La langue de l'arbitrage est le français et le lieu de l'arbitrage est Strasbourg.

Le tribunal arbitral n'a pas le pouvoir d'imposer le versement de dommages-intérêts généraux, accessoires, indirects, spéciaux, punitifs ou consécutifs y compris par exemple, pour manque à gagner.

Les parties acceptent la sentence arbitrale comme étant définitive.

S'il est établi que l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation est dépourvue de validité, illégale ou inapplicable. Les parties souhaitent que cela n'a d'incidence sur les dispositions restantes, toutefois, à condition qu'il n'y a atteinte aux droits conférés à chacun d'entre eux, par les lois établies par le Code de commerce.

Article 21 - Notification

- Adresse utilisée pour l'envoi de notification en vertu des présentes Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation : Maeum, 26 rue du Commandant Reibel 67000 Strasbourg.

Article 22 - Disposition

Les présentes Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation sont conclues pour une durée initiale de 99 ans, à compter de la date d'immatriculation de la société Maeum, à l'INSEE.

Les présentes Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation ne peuvent être modifiées, amendées ou complétées qu'après convention écrite entre les parties et de l'autorisation expresse par écrit préalable de Maeum.

L'acheteur peut suggérer une modification des présentes Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation par voie postale, à l'adresse du siège de la société. Chaque partie a le droit de dénoncer à tout moment les présentes Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation pour n'importe quelle raison en donnant, un préavis de deux mois à l'autre partie, pour l'obtention d'une confirmation de réception.

En cas de suggestions, des mesures sont prises pour faire en sorte, que cette énonciation n'a d'incidence, sur aucune obligation antérieure, ni sur aucun projet ou aucune activité déjà en cours.

Article 23 - Accord de confidentialité

Au cours des utilisations préalables relatives à des rapprochements, acquisitions, coopérations ou autres, il peut être nécessaire pour les parties d'échanger ou de permettre l'accès pour les besoins de l'opération, à des informations confidentielles.

Afin de protéger la confidentialité de ces informations, les parties peuvent préalablement ou en cours de négociation conclure un accord de confidentialité, assurant la protection de ces informations confidentielles.

L'efficacité d'un tel accord dépendra notamment, de l'insertion des clauses définissant de façon détaillée, les informations confidentielles. Ces mêmes clauses stipuleront l'utilisation, qui pourra être faite des informations confidentielles et la durée de leurs utilisations, en prévoyant une indemnisation en cas d'inexécution.

Article 24 - Définition d'une donnée confidentielle

- Toutes informations ou tous documents, quels que soient leurs contenus, leurs formes ou leurs supports d'ordre technique, commercial, mercatique, financier, juridique ou toutes autres informations relatives à l'opération et le cas échéant à la préparation de la mise en œuvre de celle-ci

Les informations ayant été échangées, fournies, communiquées, révélées directement ou indirectement par une partie :

- Les informations qui sont publiques ou qui deviennent publiques à moins que leurs divulgations ne résultent d'une violation des présentes Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation ou de tout autre engagement de confidentialité par la partie concernée;

- Les informations dont la partie propriétaire accepte par écrit qu'elles deviennent publiques;

- Les informations dont la divulgation est imposée par la loi, la réglementation, une décision de justice ou une autorité réglementaire, à condition que toutes les mesures raisonnables sont prises pour éviter cette divulgation et que la divulgation est limitée au strict nécessaire.

Dans ce dernier cas, la partie sur laquelle pèse l'obligation de divulgation informe l'autre partie, par écrit et dans les meilleurs délais de la nature de cette obligation, du contenu des informations confidentielles devant être divulguées, afin qu'elle puisse prendre toute mesure utile.

Article 25 - Représentant

Les représentants sont tous employé, mandataire social ou consultant de l'une ou l'autre des parties. Les autres parties par rapport à celui de Maeum sont une personne morale ou une personne physique y compris tout représentant, employé, mandataire social ou consultant.

Article 26 - Protection contractuelle

Les parties souhaitent par un accord de confidentialité, arrêter les conditions dans lesquelles elles se communiquent les informations.

Dans le cadre des discussions, échanges relatifs à l'opération, le cas échéant de la préparation de la mise en œuvre d'une vente, les parties fixeront les règles relatives à leur protection et à leurs procédés d'affaires.

Article 27 - Obligation de confidentialité et utilisation de l'information confidentielle des parties

Les parties s'interdisent toute utilisation, divulgation des informations confidentielles qui peuvent de quelque manière, affecter l'autre partie ou porter atteinte à sa renommée ou à son image.

Chaque partie s'engage en son nom et pour le compte de ses représentants à :

- Garder strictement secrètes les informations confidentielles reçues de l'autre partie, en soumettant ces informations confidentielles à un processus de conservation protégée, au moins aussi strict que celui appliqué à ses propres documents;

- Ne pas divulguer de quelque façon les informations confidentielles à un tiers, même partiellement, sauf accord préalable par Maeum et que le tiers, une fois identifié ait une souscription par écrit, d'un accord de confidentialité reprenant les termes des présentes;

- N'utiliser les informations confidentielles reçues de l'autre partie, seulement pour évaluer l'opportunité de l'opération et le cas échéant négocier, réaliser l'opération, notamment pour s'abstenir de tirer un parti économique ou autre des informations confidentielles

Article 28 - Restitution d'une information confidentielle

Si les discussions ou échanges n'aboutissent pas, les informations confidentielles, ainsi que toutes les copies sont à la demande de la partie concernée, soit détruites, soit restituées.

En cas de destruction des informations confidentielles, cette destruction devra être certifiée par écrit ou par message électronique, auprès de la partie concernée.

Nonobstant la restitution ou la destruction des informations confidentielles, les parties continueront à être liées pendant la durée souscrite au contrat d'achat, d'abonnement et ou de commande.

Article 29 - Confidentialité d'une négociation

Le contenu, l'existence d'un accord de confidentialité de toutes les discussions et négociations relatives à la collaboration seront strictement confidentiels.

Les parties ont l'obligation d'avoir accès aux présentes Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation pour garder confidentiel les différents aspects qui les lient, sur leurs échanges commerciaux.

Les parties ne feront aucune annonce communicative en relation directe ou indirecte avec l'opération prévue, sans l'accord préalablement écrit de l'autre partie.

Les parties continueront à être liées par les présentes Conditions générales de vente et Conditions générales d'utilisation après l'opération d'une vente et ce pendant une durée propre à la confidentialité fixée dans leur procédé d'affaire.

Article 30 - Renonciation d'adhésion

Aucune renonciation à l'une quelconque des dispositions des présentes ne sera réputée, ni ne constituera une renonciation, à l'une des quelconques autres dispositions des présentes, que la disposition à laquelle il sera renoncé.

Article 31 - Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions générales de vente et Conditions

générales d'utilisation se révélait nulle ou non susceptible d'exécution, par faute de la société émettrice :

- La validité des autres dispositions et le fait qu'elles sont susceptibles d'exécution ne sera en aucune manière affectée, ni compromise;

- Les parties négocieront de bonne foi pour remplacer les dispositions en question, par des dispositions valables et susceptibles d'exécutions, aussi proches que possible de l'intention commune des parties.

Si une telle intention commune ne peut pas être déterminée de l'intention, de celle des parties que la disposition nulle ou non susceptible d'exécution vise à protéger, il y a alors soit caducité de la vente ou remplacement du service, par un autre et avec lequel les parties trouvent un accord mieux protégé.